REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-106 / DIRECTION MUSÉE ET PATRIMOINE

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 22/10/2025

**Délibération n° AP-2025-106 – Transfert de propriété de deux objets d'art de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Guyane pour le musée Alexandre-Franconie**

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 22 octobre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

**Etaient présents :** M. Gabriel SERVILLE, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE

**Etaient représentés :** Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Enrico WILLIAM, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Sergina TELON, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Albéric BENTH, Monsieur René MONERVILLE a donné procuration à Madame Mirta TANI, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA

**Etaient absents :** Mme Patricia SAID, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. Crépin KEZZA, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Benfélino WAARHEID, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu le code du patrimoine, et notamment son article L 451-9 ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Collectivité Territoriale de Guyane n° AP-2025-32 du 17 avril 2025, approuvant l'actualisation du projet scientifique et culturel de la Maison des cultures et mémoires de Guyane, phase 2, site jean-Martial ;

Vu le rapport n° AP-2025-103-6 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Culture, Jeunesse, Politique sportive et Vie associative du 21/10/2025

*Considérant la lettre DGPA/SMF/COL/RS/2024-787 du 17 décembre 2024 de la cheffe du service des musées de France au président de la Collectivité Territoriale de Guyane, invitant la collectivité à se prononcer sur le transfert de propriété de deux objets d'art.*

DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-103-6

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le transfert de propriété à la Collectivité Territoriale de Guyane des deux œuvres d'art suivantes, inscrites à l'Inventaire du Fonds national d'art contemporain, géré par le Centre national des arts plastiques :

| | |
|---|---|
| FNAC PFH-5231 | Anonyme (Ecole française), *Buste de l'empereur Napoléon 1er*, avant 1857, marbre, 52 x 27 x 26 cm ; dépôt de l'Etat (1861 au palais de justice de Cayenne, sous-déposé au musée en 1902) |
| FNAC FH 869-163 | Séguin (Jean Alfred Gérard), d'après Le Titien (Tiziano Vecellio, dit), *Les Pèlerins d'Emmaüs*, vers 1869, huile sur toile, 155,5 x 229,5 cm ; dépôt de l'Etat (1876 à l'église Saint-Sauveur de Cayenne, sous-déposé au musée avant 1909) |

**ARTICLE 2 : DECIDE** d'affecter les deux œuvres aux collections du musée Alexandre-Franconie, qui sera chargé de les inscrire à l'inventaire des musées de France.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

**ARTICLE 4** : Le président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le directeur général des services et le payeur territorial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

| | |
|---|---|
| 42 POUR | M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE |
| 0 CONTRE | |

| | |
|---|---|
| 0 ABSTENTION | |
| | |
| NUL(S) | |

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 22 octobre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 27/10/2025
Date de retour préfecture : 27/10/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20251022-lmc177450-DE-1-1
Publiée le : 27/10/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE